Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 Mars 2026 – DEL 2026-03-03-001

DATE DE CONVOCATION
13/02/2026

DATE D'AFFICHAGE

13/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :13
Présents : 9
Votants :9
Absents : 4
Exclus :

Objet : **Compte financier unique 2025**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
- 9 MAR. 2026

et publication ou notification
du
- 9 MAR 2026

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, Aurélie PASCOT, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine.
Absents excusés : Cécile GESSAT pouvoir à Clémence VERLEY, Didier Doulut, Aurélie PASCOT, MICHEL Marie-Christine
Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-14-003-004 du 14/03/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Montagny-en-Vexin
Vu le CFU 2024 de la commune de Montagny-en-Vexin,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné : Monsieur Gaetan EPAGNEUL.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	353 047.06 €	653 209.00 €	1 006 256.06 €
	Recettes réalisées	159 892.24 €	731 769.76 €	891 662.00 €
	Restes à réaliser	58 539.67 €	0.00 €	58 539.67 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	348 812.73€	1 417 243.47 €	1 766 056.20€
	Dépenses réalisées	150 735.73 €	694 100.22€	844 835.95 €
	Restes à réaliser	192 297.54 €	0.00 €	192 297.54 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	9 156.51 €	37 699.54€	46 826.05€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-4 234.33 €	764 034.47 €	759 800.14 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	4 922.18 €	801 704.01 €	806 626.19 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 133 757.87€	0.00€	-133 757.87 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-128 835.69 €	801 704.01€	672 868.32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Montagny-en-Vexin
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance

Jean-Luc CATTET

Pour extrait conforme, le 6 mars 2026
Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (60)

60412	COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN	COM
Code INSEE	Commune	

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 13/02/2026

Présenté par le Maire

A Montagny-en-Vexin , le 03/03/2026

Le Maire

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Loïc TAILLEBREST, Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Montagny-en-Vexin , le 03/03/2026

le Conseil Municipal

CATTET Jean-Luc, Secrétaire de séance	
TAILLEBREST Loïc, Maire	

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication, le

A , le

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20260303001**
Objet :	**Compte financier unique 2025**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CFU_21600408500017_2025_D_VDEF.xml Nom métier : 99_BU-060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF-1-1_1.xml	text/xml	3.6 Mo
Annexe (Délibération) Nom original : DEL20260303001.pdf Nom métier : 70_DE-060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.3 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : PAGE SIGNATURE CFU 2025 MAIRIE.pdf Nom métier : 99_SE-060-216004085-20260303-DEL20260303001-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	297 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 mars 2026 à 11h13min18s	Dépôt initial

En attente de transmission	9 mars 2026 à 11h14min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 mars 2026 à 11h15min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 mars 2026 à 11h16min40s	Reçu par le MI le 2026-03-09